

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**  
**tenue le lundi 7 octobre 2024 à 9 h**  
**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA24 08 0393**

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 7 octobre 2024, à 9 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian  
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen - absent  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

---

**CA24 08 0394**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024.

**ADOPTÉ.**

---

**CA24 08 0395**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245485010 relatif à une dépense de 1 084 904,10 \$ en faveur de Compass Minerals Canada corp., pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2024-2025 – Entente-cadre à venir.

ATTENDU la résolution numéro CG24 0514 adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 19 septembre 2024 et concluant une entente-cadre d'une durée de sept mois pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglçage des chaussées (entente-cadre numéro 1618370) – Soumission 24-20538.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- 1.- D'autoriser une dépense de 1 084 904,10 \$ en faveur de Compass Minerals Canada corp., pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2024-2025 – Entente-cadre à venir;
- 2.- D'imputer cette dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

**ADOPTÉ.**

---

**CA24 08 0396**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1247745001 visant à offrir au conseil de Ville, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge par l'arrondissement, de travaux urgents à effectuer sur la rue Ernest-Anctil dans le développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU que l'arrondissement souhaite modifier l'aménagement géométrique de la nouvelle rue Ernest-Anctil et qu'une partie de ces travaux, qui vise entre autres, à améliorer la sécurité des usagers de la route, incluant les piétons et les cyclistes, est urgente et doit être réalisée en 2024;

ATTENDU que ces travaux urgents ont pour objet de garantir aux résidants, l'accès à leur résidence ainsi que l'accès aux véhicules d'urgence;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge les travaux urgents à effectuer sur la rue Ernest-Anctil dans le développement résidentiel Bois-Franc de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir au conseil de Ville, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge par l'arrondissement, de travaux urgents à effectuer sur la rue Ernest-Anctil dans le développement résidentiel Bois-Franc de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA24 08 0397**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245214034 relatif à une nomination temporaire au poste de chef ou cheffe de division à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU que le poste de chef ou cheffe de division à la Division des communications et des relations avec les citoyens sera vacant pour la prochaine année;

ATTENDU que l'affichage, pour une nomination temporaire, a été effectué du 3 au 22 juillet 2024 (concours: SLA-24-TEMP-209840-85039) sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement temporaire du poste de chef ou cheffe de division à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer temporairement madame Annie Lafrenière (matricule : 100396535) au poste de cheffe de division à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement (poste : 85039 – emploi : 209840 - SBA : 362165), à compter du 12 octobre 2024.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

---

**CA24 08 0398**

La période de questions du public débute à 9 h 26.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA24 08 0399**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance extraordinaire à 9 h 26.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2024.

---